



Office National des Forêts

DEMAIN PREND RACINE
— AUJOURD'HUI —

Info COUPE

22 Mars 2021

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

La forêt domaniale de Fausses-Reposes est gérée par l'Office national des forêts, selon un aménagement forestier*, document de gestion durable de la forêt, établi pour la période 2005-2024. Celui-ci prévoit des coupes sur les parcelles 10, 12 et 13 de la forêt, situées sur le territoire du Chesnay.

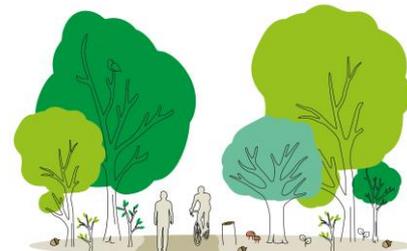
Coupe en futaie irrégulière



Informations coupe

Parcelles	10, 12 et 13
Surfaces	10 : 5,89ha ; 12 : 5,6ha et 13 : 4,08 ha Total : 15,57 hectares
Type de peuplements	chêne, châtaignier, hêtre et érable
Volume de bois prélevé	Total : 654m ³ de bois
Date la dernière coupe réalisée	2008
Date de début des travaux	Mi-mars 2021
Durée du chantier	5 mois (en fonction des conditions météorologiques)

Coupe sanitaire



Détails des coupes

>> La coupe en futaie irrégulière sur les parcelles 10, 12 et 13 va prélever des arbres d'âges différents afin d'assurer la régénération de la forêt tout en maintenant un paysage forestier continu. Ces coupes sont programmées tous les 8 ans environs.

>> En parallèle, une coupe sanitaire va prélever tous les arbres dépérissants et dangereux pour assurer la sécurité de tous, aux abords des chemins et en lisière de forêt.

>> Puis, les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

>> Ces coupes seront réalisées par un exploitant extérieur à l'ONF

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Pourquoi cette coupe ?

Une forêt bien gérée est une forêt en bonne santé ! La coupe de bois permet d'apporter la lumière nécessaire au bon développement des peuplements et à l'implantation naturelle de semis assurant ainsi la régénération naturelle de la forêt tout en sécurisant l'espace forestier et en produisant le bois dont la société a besoin.

Après cette coupe ?

Les parcelles vont se régénérer naturellement ; **sur ces parcelles il n'y aura pas de plantation.**

> La lumière apportée par la coupe va permettre aux jeunes arbres du peuplement de se **développer naturellement.**

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.

Où va le bois prélevé ?

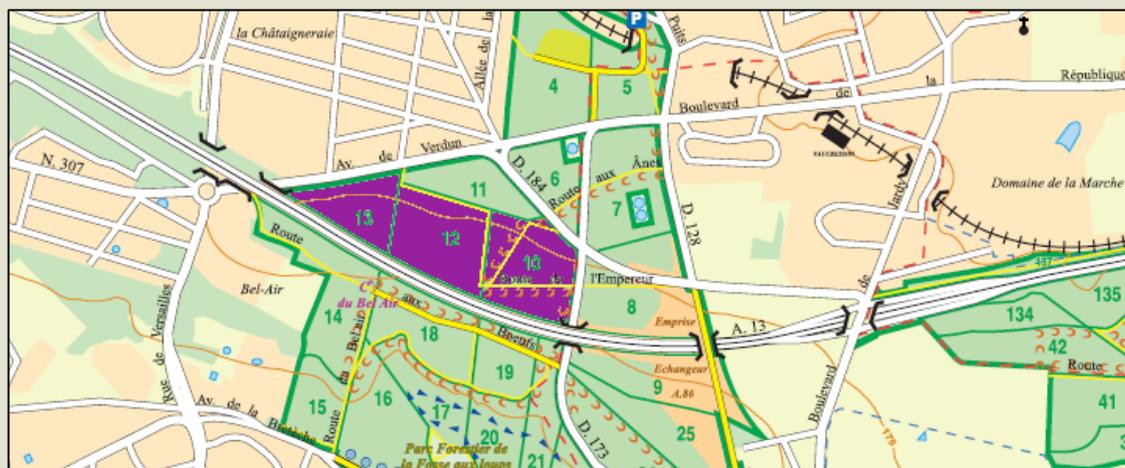
Parce qu'avec le bois tout ce tri et rien ne se perd, l'exploitant forestier qui a acheté les bois sur pieds, procédera à un tri valorisant l'ensemble des qualités du bois : les bois prélevés sont principalement des bois de faible qualité en lien avec le dépérissement des arbres ainsi 95% du bois prélevé sera transformé en bois énergie et bois de trituration. – le reste (5%) sera valorisé en bois de construction

Une partie des branchages de – de 7 centimètres de diamètre seront laissés dans les parcelles afin de nourrir le sol forestier.

Coupe d'ouvertures de chemins d'exploitation



Plan des coupes en forêt domaniale de Fausses-reposes parcelles 10 12 et 13



La forêt domaniale de Fausses-reposes

Grande de plus de 600 hectares, la forêt domaniale de Fausses-Reposes est localisée sur deux départements (Hauts de Seine et Yvelines) et huit communes.

Elle est caractérisée par ses paysages de reliefs et vallons qui lui procurent des points de vue remarquables ainsi qu'une diversité écologique liée aux landes à callunes, clairières forestières, mares qui permettent à une flore de s'installer et d'héberger une faune variée.



La sylviculture en Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27, rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ysatys Nadji
Chargée de Communication
ysatys.nadji@onf.fr